



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 15 avril 2021 à 19h30 en Visio conférence à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Conférence Web | - Marthe Tardif |
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 15 AVRIL 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux publics
 - a) Soumissions: Chargeur
 - b) Pavage 2021
 - c) Intersection nord-est des rues Forget et de l'Église: Forage directionnel
 - d) Accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration: Demande de budget additionnel (Partie 2)
3. Loisirs
 - a) Démission de monsieur Gérard Laplante à titre de Directeur du service des loisirs
 - b) Nomination de madame Sylvie Bergeron à titre de Directrice du service des loisirs
 - c) Embauche d'un étudiant temporaire
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

2021-04-101 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2021-04-101 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

2021-04-102 Travaux publics: Soumissions: Chargeur

Résolution #2021-04-102 : Travaux publics: Soumissions: Chargeur

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour l'achat d'un chargeur usagé sur roues année 2019 ou plus récent a été publié en date du 18 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont soumissionnés;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit :

NOMS	MONTANT		REMARQUES
	CHARGEUR	GRATTE	
Sig-nature (9115-7883 Québec inc.)	219 544.76\$	42 195.83\$	Taxes incluses
Brandt Tractor Ltd	269 758.94\$	41 739.40\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme Contact Cité a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Sig-nature (9115-7883 Québec inc.) suivant lettre en date du 13 avril 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Sig-nature (9115-7883 Québec inc.)* au montant total de 261 740.59\$ taxes incluses pour l'achat d'un chargeur usagé sur roues année 2019 ou plus récent incluant la gratte.

Il est également résolu que le montant de 219 544.76\$ représentant l'achat du chargeur soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 10 ans et que le montant de 42 195.83\$ représentant l'achat de la gratte soit pris à même les surplus non autrement appropriés

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale de la Municipalité de Napierville, à signer tous les documents relatifs à cet achat.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale de la Municipalité de Napierville, à procéder à l'immatriculation du nouveau chargeur auprès de la société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

ADOPTÉE

2021-04-103
Travaux
publics: Pavage
2021

Résolution #2021-04-103 : Travaux publics: Pavage 2021

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage doivent être effectués à divers endroits sur le territoire de la Municipalité de Napierville et que ces travaux requièrent l'embauche d'une firme de pavage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a demandé des offres de services pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux de pavage 2021 sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Génipur* a transmis la plus basse offre de services au montant de 12 875\$ plus les taxes applicables pour les services professionnels dans le cadre des travaux de pavage 2021;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme *Génipur* au montant de 12 875\$ plus les taxes applicables pour les services professionnels ainsi que la préparation des plans et devis pour les travaux de pavage 2021 sur le territoire la Municipalité de Napierville.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à procéder à un appel d'offres pour les travaux de pavage 2021.

ADOPTÉE

2021-04-104
Intersection
nord-est des rues
Forget et de
l'Église: Forage
directionnel

Résolution #2021-04-104 : Intersection nord-est des rues Forget et de l'Église: Forage directionnel

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction a été octroyé par le service d'urbanisme de la Municipalité de Napierville à l'entreprise *Construction Serge Lapierre* sur les terrains des lots numéro 6 365 126 à 6 365 128 à l'intersection des rues Forget et de l'Église;

CONSIDÉRANT QU'un forage directionnel est nécessaire pour raccorder le service d'aqueduc à ladite propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Foraction inc.* a transmis une offre de service au montant de 6 700\$ plus les taxes applicables pour exécuter le forage directionnel;

CONSIDÉRANT QUE les frais associés à ce raccordement ont été autorisés par le propriétaire, Monsieur *Serge Lapierre*, et que tous les coûts associés lui seront facturés;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics de la Municipalité de Napierville à mandater la firme *Foraction inc.* pour le forage directionnel à l'intersection des rues Forget et de l'Église au montant total de 6 700\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que la somme relative à ces travaux sera facturée au propriétaire, Monsieur Serge Lapierre.

ADOPTÉE

2021-04-105
Travaux
publics:
Accompagne
nt visant la
révision de
l'entente
intermunicipale
concernant
l'exploitation de
la station
d'épuration:
Demande de
budget
additionnel
(Partie 2)

Résolution #2021-04-105 : Travaux publics: Accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration: Demande de budget additionnel (Partie 2)

CONSIDÉRANT QUE les résolutions #2020-09-262 et #2021-02-037 de la Municipalité de Napierville octroyant un mandat initial à la firme TetraTech au montant de 8 860\$ plus les taxes applicables et révisé au montant de 15 000\$ plus les taxes applicables partageables à parts égales entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville afin de les accompagner dans la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration suivant l'offre de service #42818TT daté du 17 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le mandat demande plus de travail que prévu et que Monsieur Philippe Chouinard, Directeur de projet, a informé les municipalités que l'estimation budgétaire du mandat octroyé préalablement était déjà atteinte;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Chouinard a informé les municipalités qu'un nouveau mise à jour de l'offre de service était nécessaire afin de réviser le budget;

CONSIDÉRANT QUE le budget additionnel demandé est d'un montant approximatif de 10 250\$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette offre de service seront partagés à parts égales entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville autorise la demande de budget additionnel dans le cadre de l'accompagnement visant la révision de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation de la station d'épuration pour un montant approximatif de 10 250\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les frais afférents soient répartis à parts égales avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit entérinée à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Loisirs

2021-04-106
Service des
loisirs:
Démission de
Monsieur
Gérard Laplante
à titre de
Directeur du
service des
loisirs

Loisirs

Résolution #2021-04-106 : Service des loisirs: Démission de monsieur Gérard Laplante à titre de Directeur du service des loisirs

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gérard Laplante, Directeur du service des loisirs, a remis sa démission suivant lettre en date du 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette lettre le dernier jour travaillé à titre de Directeur du service des loisirs de Monsieur Laplante sera le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions Monsieur Laplante accepte d'effectuer une transition durant une période maximale de 4 semaines suivant cette date aux mêmes salaires et conditions que mentionnés dans son entente de travail;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la démission de Monsieur Laplante au titre de Directeur du service des loisirs en date du 16 avril 2021;

Il est également résolu d'accepter de poursuivre le versement d'un salaire horaire à Monsieur Laplante durant une période supplémentaire de quatre semaines afin d'effectuer une transition des dossiers en cours.

Il est également résolu que le Conseil municipal remercie, Monsieur Laplante pour les 19 années travaillées au sein de la Municipalité de Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-04-107
Service des
loisirs:
Nomination de
madame Sylvie
Bergeron à titre
de Directrice du
service des
loisirs

Résolution #2021-04-107 : Service des loisirs: Nomination de Madame Sylvie Bergeron à titre de Directrice du service des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE la démission de Monsieur Gérard Laplante à titre de Directeur du service loisirs en date du 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience de Madame Sylvie Bergeron, coordonnatrice aux loisirs, à l'emploi de la Municipalité de Napierville depuis le 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de cette dernière a relevé le défi du poste de Directrice du service des loisirs;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De nommer Madame Sylvie Bergeron au poste de Directrice du service des loisirs à compter du 19 avril 2021 avec une période de probation de 6 mois;

Il est également résolu d'autoriser la Mairesse, Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de travail de Madame Sylvie Bergeron.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Service des loisirs: Embauche d'un étudiant temporaire

Service des loisirs: Embauche d'un étudiant temporaire

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

La Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose donc au Conseil municipal un document relatif à l'embauche d'un étudiant temporaire pour venir en aide au service des loisirs pour le mois d'avril 2021 daté du 06 avril 2021.

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune question citoyenne sur les sujets à l'ordre du jour n'a été transmise et aucune assistance, car séance tenue sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la Municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2021-04-108 Levée de l'assemblée

Résolution #2021-04-108 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h40.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE